

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC
OFFICE DE TOURISME ET DE COMMERCE D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du 29 mars 2023

Date de convocation : 15 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 15

Votants : 11

Président de séance : Stéphane SIMON

Secrétaire de séance : Caroline PORTHEAULT

Titulaires et suppléants présents : Mme Stéphanie AUGER, Mme Lysiane BANDELIER, Mme Viviane BERTOUT-BARBEY, M. Matthieu DEVALLAND, Mme Florence HAGUET-VOLCKAERT, M. Rémi LE ROUX, M. Arnaud MABIRE, M. Jean-Christophe MELLIER, Mme Laure SALVAT, M. Stéphane SIMON, M. Emmanuel ROUSSEL.

Assistaient à la séance : Mme Nadine GUITTARD – OTC, M. Fabien GROUSELLE – EPN, Mme Caroline PORTHEAULT – OTC, Mme Manon VANFLETEREN – OTC.

Titulaires et suppléants excusés : Mme Karène BEAUVILLARD, M. Fabrice BOSSUYT, M. Patrick BRETON, Mme Isabelle COLLIN, M. Michel MIKLARZ, M. Raphaël NORBLIN, Mme Martine PHILIPPE, M. Patrick POINTEAU, Mme Marianne PLAISANCE, M. Guillaume ROUGER, M. Abdé ZAYANI.

Délibération n°05/2023 - Budget 2023 – Admission en non-valeur

VU l'article R. 2221-31 du CGCT

VU les statuts de l'EPIC votés le 16/10/2018 par EPN

Rappel

L'admission en non-valeur est une opération d'apurement comptable de créances anciennes considérées, à l'issue de diligences effectuées par le Comptable Public en charge de leur recouvrement, comme impossibles à recouvrer.

L'état de créance(s) irrécouvrable(s) ci-joint, arrêté en date du 10/03/2023, fait ainsi apparaître une pièce pour un montant total de 1 450,00 €.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée (11 voix pour) :

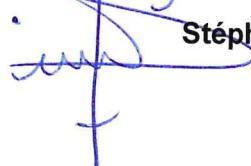
- PREND ACTE de l'état d'admission en non-valeur ci-joint, arrêté par le Comptable Public en date du 10/03/2023, ayant pour conséquence l'émission d'un mandat de 1 450,00 € au compte 6541.

PRÉFECTURE DE L'EURE

17 AVRIL 2023

Certifié exécutoire le 29 mars 2023
Transmis en Préfecture le 14 / 04 / 2023
Publié le 24 / 04 / 2023

Le Président,



Stéphane SIMON

